

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL



Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :

BW 0497/52734

DISTRIBUTEUR :

Echitabel

Ref.:

Richemont

Compteur n°:

à placer

Index :

V. ref.:

N. ref.:

RAPPORT N° : 46/200826-07

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION**

ADRESSE DE L'INSTALLATION :

5044 Dange

PROPRIETAIRE :

Gabriel - Struhs

Adresse :

DEMANDEUR :

Adresse :

INSTALLATEUR :

Adresse :

TVA ou CI :

Date du contrôle : 26/08/2008 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement ; Type locaux : habitation

Début travaux : Fondations/avant après 1.10.81 Installation électrique avant (après 1.10.81) 1.10.82 RGIE art. 26

Raccordement : Tension 230 V Protection raccordement MAX 63 A

Câble aliment, tableau, princ. : 4 X 16 mm² Inter.gén. : type D 300 mt 63 A

Type électrode de terre : boucle - barres (piquets) - conducteur horizontal Schéma : TT

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 15 ; RA : 10 Ohm ; RI tot 1,5 MOhm

DESCRIPTION :

Voir schémas feuilles suivantes

Infractions constatées et/ou notes : N'est pas en accord avec 230 V MAX 63 A

note : appareils d'éclairage non placés

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

- CONCLUSION : ① L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unilinaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 26/08/2008 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
- ② L'installation n'est pas conforme.
- ③ L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le :

L'AGENT VISITEUR :

n + nom + signature

Le directeur,